



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

FINANCES - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN 2025 – N° 26/05 – 16

Monsieur NAUDION, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

" L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre, au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Je vous propose d'adopter le bilan au titre du budget principal avec la liste des opérations immobilières ci-dessous :

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE

Propriétaire	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Délibération
■■■■■	Alignement	Allée du Clos du Cordon Bleu Lieu-dit Le Vieux Pierreux	CW 170	336	1 344 €	24/04 – 04/A
■■■■■	Alignement	Lieu-dit la Plaine Rue de la Forêt	AO 507 AO 509	32	128 €	24/04 – 04/A
■■■■■	Alignement	Rue de la Forêt - Rue des Vieux Pierreux	CV 98	96	384 €	24/04 – 04/A
■■■■■	Alignement	Lieu-dit Belair – Rue des Gentils	AN 745	42	168 €	25/02 – 07/A



	Alignement	Rue de la Dabinerie – Lieu-dit Le Petit Mousseau	AT 509	119	2 000 €	22/02 – 07/B
	Parcelle	Le Grand Orme	AO 851	52	208 €	16/01 - 08
	Alignement	Allée de la Baraude	BS 577 BS 578	55	220 €	247/03 - 08
	Alignement	Lieu-dit Belair – Rue de la Forêt	CV 197	1 202	4 808 €	25/02 – 07/A
	Rétrocession	Rue de la Forêt	L 129 L 131	534 152	1 €	24/05 – 08B
TOTAL				2 620	9 261 €	

CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE

Acquéreur	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Délibération
	Site Sudexpo	1 Avenue de Villefranche	BL 583 BL 587 BL 582 BL 57 BL 56 BL 54 BL 586	4 21 1 326 4 535 1 545 1 860 1 270	1 500 000 €	25/01 - 03
TOTAL				10 561	1 500 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le bilan au titre du budget principal avec la liste des opérations immobilières présentés.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 02 JUIL. 2026

Mis en ligne sur le site internet le

06 JUIL. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.